

Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"
Rapporteurs : Chantal JOUNEAUX et Frédéric LE GOUIL

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la nouvelle procédure adoptée en 2024 de l'élaboration d'une carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire, le Conseil régional propose par ce bordereau :

- l'élargissement de l'appel à projets aux formations de l'Enseignement agricole, à la suite de l'adoption de la loi pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture dont le bordereau rappelle les principaux objectifs. Dans ce cadre d'élargissement, il est proposé l'ouverture pour les rentrées 2026 et 2027 de 4 CAPA dans les métiers de l'agriculture ;
- la poursuite du déploiement engagé pour les formations relevant de l'Education nationale avec une relance ciblée de l'appel à projets ;
- un travail sur l'attractivité des formations dans les domaines prioritaires : industrie, bâtiment, sanitaire et social, maritime ;
- le développement des « colorations » de formations ;
- une relance de l'appel à projets pour 7 formations sur les 15 non attribuées fin 2024, avec pour 2 d'entre elles, une modification du territoire. Ces 7 formations se déclinent en 3 CAP, 2 certificats de spécialisation, 1 Bac professionnel et 1 BTS ;
- la réaffirmation du principe de transformation de la carte des formations via une logique de rééquilibrage de l'offre de formation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER était, depuis l'an dernier, dans l'attente de la prise en compte des formations de l'enseignement agricole dans la carte pluriannuelle des formations ; une prise en compte d'autant plus importante que d'éventuelles ouvertures de formations dans les domaines sanitaire et social en dépendaient. L'élargissement de la carte à l'enseignement agricole est donc une bonne chose. Cela étant, le CESER constate que les ouvertures de formations proposées pour les rentrées 2026 et 2027 portent uniquement sur les métiers de la production avec quatre CAP agricoles visant à former des jeunes immédiatement employables. Il comprend les besoins de recrutement du secteur au niveau de qualification d'ouvrier ou d'opérateur. Cependant, il tient à rappeler qu'il est important de permettre l'élévation de la qualification des jeunes en développant les possibilités de poursuite d'études (ce à quoi concourt d'ailleurs la création du Bachelor Agro). De plus, concernant le CAP agricole, il s'inquiète d'une part des difficultés de recrutement que connaissent déjà ces formations et, d'autre part, des difficultés que pourraient rencontrer certains des jeunes concernés à entrer directement sur le marché du travail du fait qu'ils seront mineurs.

Le CESER approuve le renforcement du partenariat entre la DRAAF et l'Education nationale pour répondre à l'enjeu de lisibilité, et donc d'attractivité, de l'enseignement agricole et de ses filières, et il souhaiterait avoir des informations sur l'état d'avancement du *Plan d'actions en faveur de l'attractivité des lycées agricoles publics de Bretagne - 2024-2029*, adopté par le Conseil régional en décembre 2023.

Par ailleurs, le CESER souhaite savoir s'il existe d'ores et déjà des projets de contrats de consolidation visant à renforcer les filières à faibles effectifs.

S'agissant de la relance ciblée de l'appel à projets qui concerne 7 formations sur les 15 non attribuées en 2024, le CESER aurait souhaité que des informations plus précises soient données sur ce qui a conduit à retenir ces 7 formations et à « écarter » les 8 autres, comme cela a été fait en commission « Formation initiale » du CREFOP,

de façon à apporter un éclairage complet à tous les acteurs. Il regrette aussi l'absence dans le bordereau de la liste des dites formations et il souhaiterait avoir des informations relatives au devenir des 8 formations non relancées.

Le CESER soutient la nécessité de travailler sur l'attractivité de certains domaines de formations, il l'a même déjà demandé par le passé, et il tient à souligner le travail en la matière réalisé par les différentes commissions du CREFOP auxquelles il participe.

Il sera attentif à ce qui va ressortir des travaux menés par la Région avec les branches professionnelles dans les domaines de l'industrie et du bâtiment en lien avec les nouveaux Pactes sectoriels et particulièrement aux actions qui seront finalement retenues dans le cadre de ces Pactes.

S'agissant des formations maritimes, le CESER souhaiterait avoir plus d'informations concernant la mise en œuvre des priorités identifiées et citées dans le bordereau. Il approuve ces orientations, dont certaines étaient déjà des orientations préconisées dans son étude de 2015, [Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime](#) (rapprochement avec certaines formations relevant de l'Education nationale, développement de la mixité filles-garçons dans les formations maritimes...).

Le CESER comprend la démarche de colorations des formations qui doit permettre de répondre aux évolutions (transitions écologiques, numériques, démographiques), aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises du territoire. Cependant, il s'interroge sur la valorisation de cette spécialisation pour les jeunes lors de leur entrée sur le marché du travail. En effet, si ces colorations peuvent attirer les employeurs, elles ne sont en aucun cas reconnues dans les conventions collectives et n'apportent donc pas d'avantages en termes de salaire.

Sur la réaffirmation du principe de transformation de la carte des formations, le CESER, s'il peut entendre la logique de rééquilibrage de l'offre de formations, émet toujours la crainte que le principe d'une ouverture contre une fermeture à l'intérieur d'un même réseau ne bloque certains établissements. Il lui paraît donc essentiel que cette transformation de la carte soit travaillée finement avec les établissements, dans un esprit de collaboration entre eux, ce qui n'aura peut-être rien d'évident au regard des perspectives démographiques alarmantes concernant la population lycéenne pour les années à venir.

Le développement du travail en réseau fait partie des propositions émises par le groupe technique issu de la commission « Formation Initiale » du CREFOP. D'une façon plus générale, le CESER attend la mise en œuvre concrète des préconisations émises par cette commission et rappelées à la fin du bordereau, en particulier en ce qui concerne la mobilisation de tous les acteurs concernés (Etat, employeurs, établissements...). Par ailleurs, il invite les membres de cette commission à prendre connaissance de son étude sur la formation professionnelle initiale, [En Bac Pro, et après ?](#), dont certaines préconisations pourraient éclairer leurs choix.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Ronan OILLIC

FSU Bretagne

La FSU se reconnaît bien dans l'avis du CESER sur la carte pluriannuelle des formations, et se satisfait de la prise en compte des formations de l'enseignement agricole dans cette carte. La FSU intervient à chaque fois sur ce sujet, en reprenant l'ambition de l'Etat au sortir de la seconde guerre mondiale « former l'homme, le travailleur et le citoyen ». Cet objectif impose de ne pas construire la carte des formations de façon purement adéquationniste.

En effet l'émancipation des jeunes passe par la possibilité de poursuivre des études pour celui ou celle qui le souhaite. Ce n'est bien souvent pas le cas pour les jeunes issu-es de CAP, par manque de places en première Bac Pro. La baisse démographique à venir devrait être l'occasion d'améliorer la situation. La FSU regrette de ne rien lire à ce sujet dans le document qui nous est transmis.

De même, la diminution du nombre de lycéen·nes pourrait permettre d'éviter les classes à plus de trente élèves qui existent encore dans les filières tertiaires, pour orienter certain·es des jeunes de ces classes vers d'autres voies en allégeant les effectifs, pour une meilleure orientation facilitant leur réussite. Nous aurions souhaité voir apparaître cette ambition dans le bordereau.

Au contraire, il est bien précisé que « *toute ouverture de formation dans le cadre de l'appel à projets ne pourra intervenir que si des fermetures de formations sont proposées* ». Il est nécessaire de rappeler que c'est déjà le cas depuis des années, y compris pendant toute la période de hausse démographique. Ainsi la rentrée 2024 s'était déroulé avec 600 élèves de plus en lycée professionnel qu'en 2023 sans aucune formation supplémentaire. Lorsque la formation proposée à l'ouverture est un CAP, le risque est grand de voir en contrepartie un Bac Pro fermé, contredisant l'objectif d'élévation du niveau de qualification des jeunes et incitant les établissements à ne pas se porter candidat.

Dans les formations dont le CREFOP souhaite conforter le recrutement figure les formations du domaine sanitaire et social. Pourtant lorsque que la FSU propose des ouvertures de sections dans ce domaine les demandes sont systématiquement refusées au prétexte de ne pas faire concurrence au réseau privé. Ainsi sur des pans entiers du territoire les jeunes qui souhaiteraient s'orienter vers cette filière dans un établissement public et laïc n'en n'ont pas la possibilité. C'est une façon très étonnante de lutter contre le déficit d'attractivité.

Enfin l'enjeu d'attractivité de la voie professionnelle passe aussi par le développement des passerelles. Dans la réflexion sur l'élaboration de la carte des formations, il est important de permettre à des jeunes souhaitant se réorienter après une seconde générale ou professionnelle de le faire grâce à des places suffisantes en première professionnelle.



Intervention de Jean-Paul RIAULT

Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA, des Jeunes agriculteurs et de la Chambre d'agriculture de Bretagne.

L'adaptation de la carte des formations professionnelles initiales est essentielle pour relever le défi du renouvellement des générations en agriculture. L'accent doit être mis sur les formations adaptées aux besoins en emplois dans le domaine de la production alimentaire. Bien que les formations agricoles continuent d'attirer des jeunes, un nombre conséquent d'agriculteurs et de salariés agricoles doivent être formés dans les années à venir pour garantir le maintien de la production locale et le tissu économique et social lié.

La mise en place des contrats territoriaux de consolidation de formations existantes et de création de nouvelles formations exige une concertation avec les représentants professionnels du secteur, afin de les définir au mieux en fonction des besoins réels. La CPRE constitue l'instance adéquate pour ces échanges.

Concernant le nouveau diplôme créé par la loi, le Bachelor Agro, plusieurs mentions sont envisageables. Il nous semblerait pertinent, au vu des besoins dans notre région, d'ouvrir un Bachelor Agro en élevage et un Bachelor Agro sur les technologies des systèmes robotiques et numériques. Etant donné que toute ouverture de formation ne pourra intervenir que si, par ailleurs, des fermetures de formations sont proposées, il est indispensable que la CPRE soit consultée en amont de toute fermeture de formation.

Nous partageons l'objectif visant à ce que les représentants professionnels, notamment dans le cadre de pactes sectoriels, s'engagent à apporter des réponses aux enjeux d'attractivité, de mixité et d'adaptation de l'offre de formation professionnelle. Toutefois, les pactes sectoriels ne prévoient aucune aide financière particulière pour les représentants professionnels, hormis celles existantes comme les conventions suite à réponse à des appels à projet. Il aurait été souhaitable de se donner les moyens d'une telle ambition.

Je vous remercie pour votre attention.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Après une année 2024 marquée par la mise en place d'un nouveau processus d'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales — fondé non plus sur une réponse aux propositions des établissements, mais sur un appel à candidatures pluriannuel — le MEDEF Bretagne salue la poursuite de cette démarche en 2025, en vue des rentrées 2026 et 2027.

Ce nouveau cadre intègre désormais l'enseignement agricole. Sans remettre en cause ses spécificités, son inclusion permet d'éviter une forme d'isolement de cette offre et de la reconnaître pleinement comme partie intégrante de la formation professionnelle à destination des jeunes de notre région.

La poursuite de ce processus, comme le souligne la note de la Direction de l'Animation des Transitions économiques et sociales, s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. Elle tient compte des enseignements tirés de l'exercice 2024, notamment sur la gestion des fermetures de formations, et renforce l'implication des partenaires sociaux réunis au sein du CREFOP. Chacun, qu'il soit consulté ou co-décisionnaire, est ainsi mieux placé pour appréhender les enjeux dans son périmètre d'action.

Parmi les données mises à disposition des membres du CREFOP, rappelons que la Bretagne perdra chaque année, d'ici 2040, entre 1 000 et 1 500 élèves de lycée. En dehors de la zone de Rennes centre, cette baisse équivaut à la fermeture d'un établissement par an à l'échelle régionale. Notre région, après des années de croissance, va devoir assumer le pilotage d'un recul structurel des effectifs du secondaire. C'est dans ce contexte que le travail sur la carte des formations se poursuit. Ajusté à la lumière de l'expérience, il doit désormais permettre d'agir avec responsabilité.

Autre originalité du processus engagé en Bretagne : il ne se limite pas à adapter l'offre aux secteurs stratégiques ou en tension. Il prend aussi en compte les formations fragilisées par de faibles effectifs. Des plans d'attractivité ont été introduits pour leur donner une chance, en construisant collectivement des stratégies de maintien. Un an après leur lancement, il est impératif de les faire monter en puissance. Leur succès ou leur échec doit logiquement influencer sur la carte des formations. Ne pas s'en saisir, c'est renoncer à une opportunité d'accompagner des filières essentielles au développement régional.

Enfin, dans un contexte de tension démographique, nous comprenons l'intérêt de proposer des CAPA Métiers de l'agriculture, pour garantir à tous un accès complet aux parcours de formation. Nous regrettons toutefois que l'enseignement agricole n'investisse pas davantage dès aujourd'hui dans l'offre de formation aux métiers de l'agroalimentaire — pourtant pilier de l'économie bretonne — et qui reste encore à renforcer sur notre territoire.

Je vous remercie de votre attention.